

TRANSPORT SCOLAIRE DANS LES 14 COMMUNES DES BAUGES

Aillon-Le-Jeune, Aillon-Le Vieux, Arith, Bellecombe-en-Bauges,
Doucy-en-Bauges, Ecole, Jarsy, La Compôte, La Motte-en-Bauges,
Le Châtelard, Le Noyer, Lescheraines, Saint-François-de-Sales, Sainte-Reine

Foire aux questions

- I. **Les modalités d'inscription** – page 1 et 2
- II. **La carte Oûra** – page 2 et 3
- III. **L'allocation pour absence de transport** – page 3

I – Les modalités d'inscription

✚ Mon enfant n'était pas inscrit au transport scolaire en 2022/2023, comment l'inscrire ?

> **S'il s'agit d'un élève de primaire ou d'un collégien domicilié et scolarisé dans les Bauges :**

L'inscription se fait par correspondance avant le 15 juin 2023 :

- en se procurant un dossier papier auprès de l'antenne de proximité des Bauges située 240 avenue Denis Therme au Châtelard
- ou en téléchargeant le dossier dans l'espace scolaire du site de Synchronobus <https://synchro.grandchambery.fr/transport-scolaire-des-bauges/>

Pour prendre connaissance du [règlement d'exploitation des services de transport scolaire](#) de Grand Chambéry, il faut le télécharger dans l'espace scolaire du site Synchro Bus.

La **photocopie de la carte d'identité** de mon enfant est demandée parmi les justificatifs à joindre au dossier. Il n'en a pas encore, que faire ?

> Il faut joindre, à la place, une photocopie du livret de famille.

> **S'il s'agit d'un collégien ou lycéen non domicilié ou non scolarisé dans les Bauges (lignes régulières) :**

- Soit l'inscription se fait en ligne, à partir du 2 mai 2023, sur le site Internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes si l'établissement est desservi par la Région. Inscrivez-vous sans tarder. À compter du 20 juillet 2023, un complément de 30 € par élève inscrit sera demandé à la famille (<https://www.laregionvoustransporte.fr/departements/transports-scolaires-de-la-savoie>)

- Soit l'inscription se fait directement auprès du transporteur local, Voyages Francony, si l'établissement n'est pas desservi par la Région (https://www.francony.com/lignes-regulieres_1012596.html).

✚ Mon enfant était inscrit au transport scolaire en 2022/2023, mais je n'ai pas reçu de dossier de renouvellement, où se le procurer ?

> Selon si votre enfant est domicilié et scolarisé dans les Bauges ou si votre enfant est domicilié ou scolarisé hors Bauges, les modalités d'inscription sont différentes. Retrouvez ces informations ci-dessus.

- ✚ Mon enfant était en 3^{ème} cette année et passe au lycée. J'ai reçu un dossier d'inscription Grand Chambéry. Est-ce celui-là que je dois utiliser ?
 - > Non, pour les lycéens, les modalités d'inscription sont différentes comme indiqué au paragraphe 1 de la première page.

- ✚ Dans les Bauges, le transport scolaire est réalisé par les Transports Francony. Pourquoi le dossier est-il à télécharger sur le site de Synchrono BUS? Le transporteur va-t-il changer ?
 - > Non, ce sont les Transports Francony qui réalisent le transport scolaire dans les Bauges. Mais c'est Synchrono BUS qui édite la carte Oûra pour le compte de Grand Chambéry.

- ✚ Mon enfant est en garde alternée. Il doit utiliser 2 services de transport scolaire différents pour se rendre chez chacun de ses parents. Dans le courrier accompagnant le dossier d'inscription, il est écrit qu'il faut souscrire **un seul abonnement**. Il n'aura donc qu'une seule carte ?
 - > Oui, la carte Oûra fonctionnera pour les 2 services. C'est la contremarque transport scolaire qui précisera les 2 services auxquels il sera inscrit.

- ✚ Pour des raisons personnelles (hors garde alternée), j'ai besoin que mon enfant utilise deux circuits ou deux arrêts différents : est-ce possible ?
 - > Oui, dans la limite des places disponibles. Pour cela il est impératif de prévenir les services de l'antenne des Bauges par mail ou par courrier.

II - La carte Oûra

- ✚ Faut-il **obligatoirement** créer une **carte Oûra** pour utiliser un service de transport scolaire ?
 - > Oui, la carte Oûra est obligatoire pour utiliser un service de transport scolaire. Cette carte est nominative, a une durée de validité de 5 ans et coûte 5€.
L'échéance des 5 ans atteinte, il est obligatoire de créer une nouvelle carte Oûra.

- ✚ Mon enfant a perdu sa carte Oûra. Que faire ?
 - > Il faut que vous en informiez l'antenne des Bauges. Un duplicata vous sera adressé et vous sera facturé 8€ (Une nouvelle photo n'est pas forcément nécessaire).

- ✚ Mon enfant dispose **déjà d'une carte Oûra pour la SNCF**. Faut-il cocher qu'il en a déjà une ?
 - > Oui, la carte Oûra est une carte unique des transports publics en Région Auvergne-Rhône-Alpes. Elle fonctionne pour le train, le bus ou le vélo pour les réseaux qui y ont adhéré. Puisqu'il dispose déjà du support Oûra, votre enfant ne recevra pas de nouvelle carte. Celle-ci sera rechargée à distance. Il faut cependant indiquer le n° sur le contrat. Par contre, pour accéder aux services de transport scolaire, il recevra la contremarque transport scolaire correspondante.

Je n'ai donc pas besoin de joindre la photocopie de sa carte d'identité ni sa photo. C'est bien ça ?
 - > Tout à fait.

✚ Avec sa carte Oûra, mon enfant peut-il voyager sur le **réseau Synchro BUS** ?

> Oui, son abonnement lui permettra d'utiliser le transport scolaire auquel il est inscrit mais également les lignes régulières du réseau urbain et les services de transport à la demande du réseau Synchro BUS.

Par contre, les lignes régulières régionales au départ des Bauges et le transport à la demande des Bauges ne fonctionnent pas avec cet abonnement. Pour utiliser ces services, il faudra qu'il paye un trajet.

✚ Il m'est demandé de retourner la carte Oûra avec la demande d'inscription, mais l'année scolaire n'est pas terminée. Faut-il quand même que je la joigne ?

> Oui, il faut retourner la carte Oûra même si l'année scolaire en cours n'est pas terminée et à condition que vous ne n'utilisiez pas pour d'autres trajets, afin de la recharger. La contremarque est à conserver. La carte Oûra et la nouvelle contremarque transport scolaire de votre enfant vous seront expédiées à domicile avant la rentrée scolaire.

Si vous avez besoin d'utiliser votre carte Oûra pour d'autres trajets, vous pouvez la conserver en informant l'antenne des Bauges.

III - L'allocation pour absence de transport

✚ Quelles sont les conditions pour bénéficier d'une allocation de transport ?

> Retrouver toutes les informations sur l'espace scolaire de Synchro Bus

<https://synchro.grandchambery.fr/transport-scolaire>

ou à l'adresse suivante : <https://simplici.grandchambery.fr/>

✚ Je bénéficie de l'allocation pour absence de transport. Comment dois-je faire ma demande à Grand Chambéry ?

> Les demandes sont à faire à Grand Chambéry pour les élèves de primaire, de collège et de lycée, qu'ils soient demi-pensionnaires ou internes.

Les démarches sont à faire en fin d'année scolaire.

Le dossier est à compléter et ses pièces justificatives sont à télécharger à l'adresse suivante :

<https://simplici.grandchambery.fr/>

A noter : L'allocation est versée en une seule fois après l'année scolaire pour laquelle elle est sollicitée.